LES COTISATIONS ET LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Si l'on prend cet argent dans la caisse d'assurance-chômage des travailleurs au lieu de le puiser dans les recettes du gouvernement tout en suivant une politique économique qui chaque jour prive d'emploi 3,000 travailleurs canadiens de plus, la caisse d'assurance-chômage va se retrouver rapidement à sec et on demandera aux travailleurs de la renflouer en majorant leurs cotisations. Le ministre des Finances admet-il la chose ou peut-il nous assurer que tant que le gouvernement poursuivra sa politique monétaire, il n'y aura pas d'augmentation des cotisations d'assurance-chômage ni de réduction des prestations?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député se souvient sans doute que j'ai annoncé dans le budget une diminution des cotisations d'assurance-chômage des travailleurs canadiens. A mon avis, le député a peut-être mal compris comment on va utiliser les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage dont le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a parlé hier. Si j'ai bien compris le programme récemment annoncé par le ministre, il vise à donner de l'emploi à plusieurs milliers de travailleurs forestiers dans le nord de l'Ontario. Ces travailleurs en chômage trouveront de l'emploi grâce aux dispositions de cette loi. Nous sommes certainement tous en fayeur d'une telle mesure.

J'espère que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration continuera à étudier avec les provinces et les employeurs les moyens d'utiliser les dispositions de la loi pour donner un emploi rémunérateur aux chômeurs qui touchent actuellement des prestations. C'est un excellent objectif.

LES AÉROPORTS

L'AÉROGARE ET LA TOUR DE CONTRÔLE DE L'AÉROPORT DE CHARLOTTETOWN

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle a trait à la nouvelle aérogare et à la tour de contrôle à l'aéroport de Charlottetown dont la construction a été approuvée en 1977, mais différée maintes fois depuis. Le ministre devait s'entretenir avec le premier ministre provincial le 22 janvier 1982 pour confirmer les détails de cette expansion qui doit débuter à l'été ou à l'automne prochain. Toutefois, le ministre a annulé subitement cet entretien. Voudrait-il bien dire à la Chambre si cela signifie qu'il va mettre en sommeil l'expansion de l'aéroport et, dans le cas contraire, quand se propose-t-il de faire un appel d'offres et d'entreprendre les travaux?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne savais pas que je devais m'entretenir avec le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai eu de nombreux entretiens avec les ministres des Transports de cette province, l'ancien comme le nouveau. A propos de l'aéroport de Charlottetown, tout le monde convient qu'il y a eu des retards injustifiés, si on veut les qualifier ainsi. Toutefois, la

Questions orales

chose est simplement attribuable au fait qu'aux termes d'un nouveau régime du Conseil du Trésor il faut s'assurer avant de construire un aéroport que les transporteurs, par exemple, accepteraient les plans et les paiements de locations. Je regrette beaucoup que cela ait pris tellement de temps, mais j'écrirai à mon ami pour lui faire part du calendrier des prochaines étapes.

LES INSTALLATIONS D'INSPECTION DOUANIÈRE

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, les transporteurs se sont entendus sur les paiements en août dernier. A un moment où l'industrie du bâtiment de l'Île-du-Prince-Édouard est au point mort et a désespérément besoin de ce projet, je me demande quand le ministre va lui donner le feu vert. Dans une lettre qu'il m'adressait le 12 août 1981, le ministre s'était engagé à inclure des installations d'inspection douanière dans la nouvelle aérogare. Ces installations sont-elles encore prévues?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai toujours l'aéroport de Charlottetown à l'esprit, de même que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en ce moment.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Mais je n'ai vraiment pas été capable d'apprendre par cœur le calendrier des travaux pour chacun des mille aéroports du Canada. Je demande donc quelques heures à mon honorable ami pour lui faire parvenir une analyse détaillée de toutes les étapes des travaux prévus.

M. Gass: Ouand?

M. Pepin: Immédiatement, cet après-midi à 4 heures!

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACHAT DE DEUX AVIONS D'AFFAIRES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, je m'adresse au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous expliquer pourquoi le ministère de la Défense nationale dépense 27 millions pour acheter deux avions d'affaires qui s'ajouteront à sa flotte actuelle, alors qu'il n'est pas capable de trouver les fonds nécessaires pour subventionner l'entraînement des forces de réserve?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, le ministère de la Défense nationale n'achète pas des avions à vocation d'affaires uniquement. Nous achetons deux nouveaux Challengers...

Des voix: Bravo!

M. Lamontagne: ... qui ne nous seront livrés que l'année prochaine. Ils seront affectés à l'escadron des communications 412 qui s'en servira pour former nos équipages. En outre, le ministère de la Défense nationale s'en servira pour le transport de militaires en cas d'urgence ou de guerre. C'est l'escadron 412 qui s'en servira. Ils ne seront pas réservés à des personnalités.